



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	21	21 +1

Date de convocation 02 avril 2026

Date d'affichage 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Karim HELLAL, maire.

Présents : Julien PRIVÉ, Christine DESIREE, Robert BESANÇON, Valérie PELLERIN, Eric FOUQUET, Philippe PAPEGAEY, Sandrine MEROSE, Laurence MENNETRIER, Christophe BAUMANN, Cécile MONTEILLET, Renaud FRANÇOIS, Gwenaëlle TREMOUREUX, Emerick LAGIER, Stéphanie MENDES, Harmony DENIZET, Jean-Yves BRUNEAU, Christine ROBILLARD, Denis PHILIPPE, Pascal GENET, Marie-Laure HRVOJ

Absente : Véronique STOLTZ

Représenté : Gaëtan HORBACZ représenté par Julien PRIVÉ

Sandrine MEROSE a été nommée secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, secrétaire générale, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Approbation du règlement intérieur

N° de délibération : 20260415

M. le maire expose :

L'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation, sachant que le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

M. le maire rappelle qu'il s'agit d'un document essentiel pour le bon fonctionnement de la commune et des services municipaux. Il relève de la compétence exclusive du conseil municipal, qui a seul qualité pour l'élaborer puis pour l'adopter

Le contenu du règlement intérieur ne doit porter que sur des matières en relevant et ne traiter que des seules mesures concernant son fonctionnement interne ou qui ont pour objet d'en préciser les modalités de détail.

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

APPROUVE le règlement intérieur tel que présenté et annexé.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
21	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Sandrine MEROSE
Secrétaire

Karim HELLAL
Maire

